

# IDEE Innovation

## REGION NORMANDIE

### Présentation du dispositif

La Région Normandie propose son dispositif IDÉE (Initiative Développement durable Energie Environnement) pour soutenir les projets dans les domaines de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif :

- les associations,
- les collectivités et leurs groupements,
- les agriculteurs et leurs groupements,
- les entreprises (TPE, PME, ETI et groupes) dont la majeure partie de leur activité (% du chiffre d'affaires) n'est pas réalisé avec des clients professionnels (non éligibles aux aides de l'Agence de Développement Normandie),
- les établissements publics,
- les établissements d'enseignement publics et privés,
- les maîtres d'ouvrage publics et privés de l'habitat collectif (bailleurs, copropriétés, etc.) et de bâtiments tertiaires,
- les syndicats et structures professionnelles,
- les organismes consulaires,
- les syndicats mixtes,
- GIP

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

IDEE Innovation vise les projets innovants et expérimentaux dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du développement durable, de l'économie circulaire et des déchets.

##### — Dépenses concernées

Les dépenses éligibles au dispositif sont :

- les prestations externes d'études, d'assistance, d'expertise, de communication, de location (matériels, locaux),
- dépenses de personnel compétent directement rattachables au projet (animation, montage du projet, suivi et évaluation, etc.),
- frais professionnels directement rattachables au projet (frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de formation),
- dépenses de travaux, d'investissements productifs ou non productifs,

- frais généraux de la structure, calculé sur la base d'un forfait de 15 % du montant du projet.

## Quelles sont les particularités ?

### — Dépenses inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les frais d'acquisition de terrains,
- les frais d'acquisitions immobilières,
- les frais notariaux.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 50 % maximum du coût total HT du projet (ou coût total TTC si le porteur de projet n'est pas assujetti à la TVA).

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Au près de quel organisme ?

Les demandes d'aide sont à faire sur le portail en ligne de la région Normandie.

---

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

---

## Organisme

### REGION NORMANDIE

- **Site de Caen**  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14035 CAEN Cedex 1

---

## Déposer son dossier

- [https://monespace-aides.normandie.fr/account-management/crno-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrno%2Fconnecte%2FF\\_NTEL027ENV%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crno-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrno%2Fmentions-legales.Mentions%201%C3%A9gales.\\_self;https:%2F%2Faidess.normandie.fr%2Fbesoin-d-aide.Nous%20contacter.\\_blank](https://monespace-aides.normandie.fr/account-management/crno-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrno%2Fconnecte%2FF_NTEL027ENV%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crno-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrno%2Fmentions-legales.Mentions%201%C3%A9gales._self;https:%2F%2Faidess.normandie.fr%2Fbesoin-d-aide.Nous%20contacter._blank)